



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Europe - Démocratie - Rapprochement des députés nationaux et européens

Question écrite n° 4009

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur la nécessité d'inciter les députés français à mieux collaborer avec leurs homologues européens. Nationalisme, identitarisme, protectionnisme, souverainisme de repli, voici les maux que chaque député français et européens doit combattre. Le temps où la France propose est revenu et le discours du Président de la République à la Sorbonne a été très important. Il définit les contours d'une Europe souveraine, unie et différenciée et démocratique. À ce temps de l'action, le député aimerait savoir si une initiative visant à rapprocher les députés nationaux aux députés européens est possible. Il attire son attention sur l'impérieuse nécessité de communiquer sur l'Europe et de montrer que les députés nationaux et européens travaillent ensemble. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le 26 septembre 2017 à la Sorbonne, le président de la République a proposé à nos partenaires européens de retrouver le sens d'une ambition collective en refondant l'Union européenne. Les propositions du président de la République posent les fondements d'une souveraineté européenne qui suppose d'avancer dans de nombreux domaines comme la défense, la sécurité, le numérique, ou encore la transition écologique. En effet, c'est en démontrant que l'Europe a la capacité de les protéger que les inquiétudes et les doutes des citoyens pourront être dissipés. Pour atteindre ces objectifs, les parlementaires nationaux ont un rôle essentiel à jouer, en lien avec les parlementaires européens. Plusieurs instruments de coopération existent d'ores et déjà et participent du renforcement de la démocratie parlementaire au niveau européen. C'est notamment le cas de la Conférence des présidents des assemblées parlementaires de l'Union européenne qui réunit les présidents des parlements nationaux et celui du Parlement européen ; et de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) qui réunit chaque semestre à l'invitation du parlement du pays exerçant la présidence de l'Union européenne six représentants de chaque parlement national ainsi que six membres du Parlement européen. Outre ces rencontres, des échanges plus réguliers pourraient être encouragés entre les parlementaires européens et les parlementaires nationaux dans le cadre des travaux des commissions des Affaires européennes. Le gouvernement soutient pleinement le travail engagé en ce sens par la présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale. De même, des contacts entre les groupes politiques du Parlement européen et les groupes correspondants des parlements nationaux pourraient être encore davantage développés. Ces initiatives relevant toutefois de la libre organisation du Parlement et des formations politiques.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4009

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : [Relations avec le Parlement](#)

Ministère attributaire : [Affaires européennes](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6501

Réponse publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1649